

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 73/2025

Dossier n° DP 006 142 25 00008	Date de dépôt : 23/07/2025 Demandeur : Monsieur Francis ALBIN Pour : Réfection d'une grange Adresse : 786 Peira Fueuk – 06440 TOUËT DE L'ESCARENE
---	--

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable présentée le 23/07/2025 par Monsieur Francis ALBIN, demeurant 786 Peira Fueuk à TOUËT DE L'ESCARENE (06440),

Vu l'objet de la demande :

– Réfection d'une grange ;

Sur la parcelle cadastrée section A n°216 sise 786 Peira Fueuk – 06440 TOUËT DE L'ESCARENE;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers et des prescription visées à l'article 2.

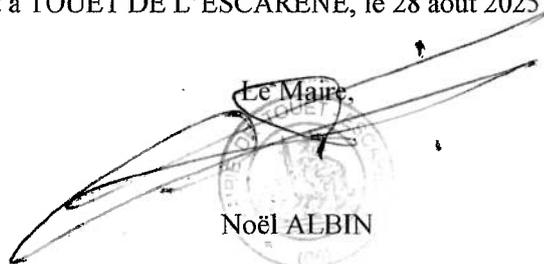
Article 2

Les façades seront de couleur brique référence OD 167-2 de chez SVEG-BRICOPRO, sis à Contes 06390.

Article 3

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 28 août 2025

Le Maire,

Noël ALBIN